RCS : PERIGUEUX
Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00199
Numéro SIREN : 342 253 630
Nom ou dénomination : SAINT ASTIER DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2022 sous le numéro de dépôt 1462

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU
Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU
Rachel VIOLIN
Experts - comptables associées

Laurence GOYEC
Expert – comptable

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés
Societe civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

SAINT ASTIER DISTRIBUTION

Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
24110 SAINT ASTIER

S.A.S. au capital de 40 000 €
R.C.S. PERIGUEUX 342 253 630

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er Octobre 2020 au 30 Septembre 2021

Certifié Conforme

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex
Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepte
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros

Tél 02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU
Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU
Rachel VIOLIN
Experts - comptables associées

Laurence GOYEC
Expert – comptable

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■
Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 13/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SAINT ASTIER DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice **du 1er Octobre 2020 au 30 Septembre 2021.**

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ **Total du bilan**	**12 736 218 €**
■ **Chiffre d'affaires**	**32 357 537 €**
■ **Bénéfice net comptable**	**882 589 €**

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,
Le 07/12/2021

David WATTEZ **Marc SOUCARRE**

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex
Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros

Tél 02 40 92 66 00
■ cva@cvaexperts.fr

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	***16 046 403***	***8 606 570***	***7 439 833***	***7 974 481***
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**107 637**	**65 014**	**42 622**	**42 622**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	65 014	65 014		
FONDS COMMERCIAL (1)	42 622		42 622	42 622
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**15 280 626**	**8 541 555**	**6 739 071**	**7 294 634**
TERRAINS	2 141 711	321 879	1 819 832	1 860 413
CONSTRUCTIONS	9 851 040	5 667 250	4 183 789	4 658 795
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 676 729	2 019 994	656 735	705 095
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	611 144	532 431	78 713	70 328
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**658 139**		**658 139**	**637 225**
PARTICIPATIONS	569 566		569 566	567 101
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 000		2 000	2 000
PRETS	84 313		84 313	68 123
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	2 260		2 260	
ACTIF CIRCULANT	***5 319 804***	***23 419***	***5 296 384***	***4 655 412***
STOCKS ET EN-COURS	**2 892 343**		**2 892 343**	**2 676 423**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	9 109		9 109	9 155
MARCHANDISES	2 883 233		2 883 233	2 667 267
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**720 163**	**23 419**	**696 744**	**684 125**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	206 110	16 168	189 942	191 403
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	514 052	7 250	506 802	492 721
CREANCES DIVERSES (3)	**125 055**		**125 055**	**276 413**
DISPONIBILITES	**1 517 946**		**1 517 946**	**973 178**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**64 295**		**64 295**	**45 272**
TOTAL GENERAL	**21 366 207**	**8 629 989**	**12 736 218**	**12 629 894**

(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	***1 363 209***	***615 620***
CAPITAL	**40 000**	**40 000**
RESERVES	**440 620**	**4 000**
RESERVE LEGALE	4 000	4 000
AUTRES RESERVES	436 620	
REPORT A NOUVEAU		**(247 108)**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**882 589**	**818 728**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*1 363 209*	*615 620*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	***67 448***	***47 079***
PROVISIONS POUR RISQUES	**67 448**	**47 079**
DETTES (1)	***11 305 560***	***11 967 194***
DETTES FINANCIERES (2)	**7 601 786**	**8 268 677**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	7 342 043	8 260 605
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	259 743	8 072
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	**656**	**458**
DETTES D'EXPLOITATION	**3 701 103**	**3 515 328**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 549 585	2 480 165
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 111 759	970 853
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	39 758	64 309
DETTES DIVERSES	**2 013**	**182 730**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		149 100
AUTRES DETTES DIVERSES	2 013	33 630
TOTAL GENERAL	**12 736 218**	**12 629 894**

(1) Dont à plus d'un an	4 475 980	4 960 178
Dont à moins d'un an	6 829 580	7 007 016
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 001 701	2 061 844

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**32 511 647**	**30 242 982**
VENTES DE MARCHANDISES	31 842 002	29 724 842
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	19 903	4 627
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	495 631	371 687
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*32 357 537*	*30 101 157*
REPRISES SUR PROVISIONS	23 931	25 736
TRANSFERTS DE CHARGES	47 620	41 608
AUTRES PRODUITS	82 557	74 480
CHARGES D'EXPLOITATION	**30 987 343**	**29 218 349**
ACHATS DE MARCHANDISES	24 685 596	22 688 116
VARIATION DES STOCKS	(215 966)	70 624
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	63 256	54 570
VARIATION DES STOCKS	46	(4 166)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 265 333	2 056 784
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	524 852	553 236
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 251 074	2 402 179
CHARGES SOCIALES	627 272	638 772
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	736 166	713 823
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	16 168	31 182
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	20 369	
AUTRES CHARGES	13 174	13 226
RESULTAT D'EXPLOITATION	***1 524 303***	***1 024 633***
PRODUITS FINANCIERS	**5 420**	**5 417**
PARTICIPATIONS	5 368	2 211
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	52	3 205
CHARGES FINANCIERES	**230 699**	**212 271**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	230 699	212 271
RESULTAT FINANCIER	***(225 278)***	***(206 854)***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***1 299 024***	***817 778***

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**25 192**	
SUR OPERATIONS DE GESTION	25 192	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**15 883**	**2 350**
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 883	2 350
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***9 309***	***(2 350)***
PARTICIPATION DES SALARIES	252 329	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	173 416	(3 300)
Total des produits	*32 542 260*	*30 248 400*
Total des charges	*31 659 671*	*29 429 671*
BENEFICE NET COMPTABLE	***882 589***	***818 728***

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		3 110
Charges financières concernant les entreprises liées	280	

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 36 mois.
Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.
Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.
En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	15 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	15 à 30 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.
L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 500 actions de 16 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	107 637			107 637
Immobilisations corporelles	15 194 232	180 603	94 209	15 280 627
Immobilisations financières - titres	569 101	2 465		571 566
Immobilisations financières - créances	68 124	18 450		86 573
	15 939 095	201 518	94 209	16 046 404

Amortissements		DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles		65 015			65 015
Immobilisations corporelles		7 899 598	736 166	94 209	8 541 556
		7 964 613	736 166 (*)	94 209	8 606 570
(*) Dont dotation :	. linéaire		674 522		
	. dégressive		61 644		
	. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations		DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges (1)		47 079	20 369		67 448
Dépréciations de l'actif immobilisé					
Dépréciations de l'actif circulant		31 182	16 168	23 931	23 419
		78 261	36 537 (*)	23 931 (*)	90 867
(*) Dont :	. exploitation		36 537	23 931	
	. financier				
	. exceptionnel				

(1) Le montant des provisions pour risques et charges correspond à :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 47 079 €. Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes. Le délai d'appel de 60 jours n'étant pas encore expiré à la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges a été maintenue.

- Une provision pour charge des droits à réduction sur ventes octroyés aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 20 369 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	86 573		86 573
Créances d'exploitation	720 164	720 164	
Créances diverses	125 055	125 055	
Charges constatées d'avance	64 295	64 295	
	996 087	909 514	86 573

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 017 835	2 017 835		
Emprunts bancaires (1)	5 324 208	856 301	3 285 704	1 182 204
Emprunts & dettes financières divers (2)	259 743	251 670		8 073
Avances, acompte reçus sur commandes	657	657		
Dettes d'exploitation	3 701 103	3 701 103		
Dettes diverses	2 014	2 014		
Produits constatés d'avance				
	11 305 561	6 829 581	3 285 704	1 190 276

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires*	*16 134*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	394 876
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 213 838
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	251 670

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Hypermarché	21 960 505	20 830 052
- Carburants	7 251 559	6 241 876
- Magasin de bricolage	3 145 474	3 029 228
	32 357 537	30 101 157

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.
Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	6
- Employés	75
	88

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Provision pour risques et charges fonds de carte E.Leclerc suite contrôle fiscal	-	22 858
Réaffectation de charges en immobilisation suite contrôle fiscal	-	2 334
Rappel TVA suite au contrôle fiscal	14 749	-
Pénalités et amendes	1 134	-
	15 883	25 192

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	0
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	252 329

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ASD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	347 691
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	- 67 728
- Economie IS sur utilisation déficit groupe	- 106 547
	173 416

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	3 634
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.50 %)	4 375

Pour mémoire plus-value en sursis d'imposition : La société SAITN ASTIER DISTRIBUTION détient également à son actif des terrains acquis auprès de la société SOPEDIS. Ces deux sociétés faisaient partie du même groupe d'intégration fiscale de la société mère ASD. La plus-value réalisée lors de la cession, d'un montant de 462 k€, a été neutralisée et est en sursis d'imposition.

Pour mémoire, la société SOPEDIS a fait l'objet d'une fusion absorption par la société ASD en date du 7 février 2014.

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque sur ensemble immobilier, nantissement du fonds de commerce).

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective de commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : faible (cadre et agents de maîtrise) – moyen (employés) ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 204 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. ASD
Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Emprunts et dettes financières divers	251 670
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	280

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SAINT ASTIER DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
24110 ST ASTIER
342 253 630 RCS PERIGUEUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 882 589,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 882 589,10 euros

A titre de dividendes 150 000,00 euros
Soit 60,00 euros par action

Le solde 732 589,10 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 169 209,36 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 149 880 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

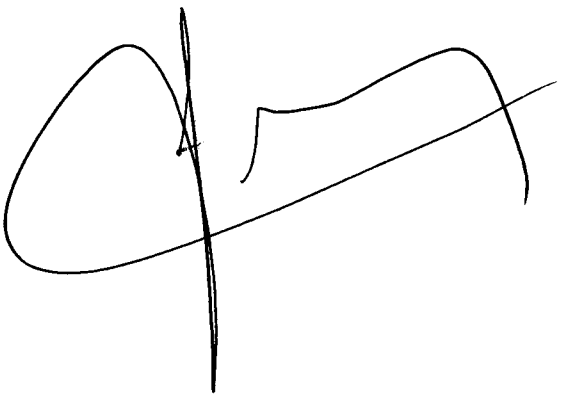
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/09/2018	-	2 500	-	-
30/09/2019	-	2 500	-	-
30/09/2020	135 000	2 500	108 €	134 892 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme

Le Président
M. Alexandre MUR



Jean-Michel PELLE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
2 Quai de Brazza - 33100 Bordeaux
Tél. : 05.56.81.95.95 - Fax : 05.56.52.12.33
Siret : 399 792 407 00047

SAINT ASTIER DISTRIBUTION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 40 000 €

Siège Social : Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
24110 SAINT ASTIER

RCS PERIGUEUX : 342 253 630

❖ ❖ ❖

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Exercice clos le 30 septembre 2021
SAS SAINT ASTIER DISTRIBUTION
Ce rapport comporte 4 pages et 11 pages annexées

SOCIETE SAINT ASTIER DISTRIBUTION
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

A l'Assemblée générale de la société SAINT ASTIER DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT ASTIER DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « **Faits caractéristiques de l'exercice** » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'activité de votre société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

❖ ❖ ❖

Fait à Bordeaux, le 21 février 2022

Jean-Michel PELLE

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	***16 046 403***	***8 606 570***	***7 439 833***	***7 974 481***
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**107 637**	**65 014**	**42 622**	**42 622**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	65 014	65 014		
FONDS COMMERCIAL (1)	42 622		42 622	42 622
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**15 280 626**	**8 541 555**	**6 739 071**	**7 294 634**
TERRAINS	2 141 711	321 879	1 819 832	1 860 413
CONSTRUCTIONS	9 851 040	5 667 250	4 183 789	4 658 795
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 676 729	2 019 994	656 735	705 095
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	611 144	532 431	78 713	70 328
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**658 139**		**658 139**	**637 225**
PARTICIPATIONS	569 566		569 566	567 101
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 000		2 000	2 000
PRETS	84 313		84 313	68 123
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	2 260		2 260	
ACTIF CIRCULANT	***5 319 804***	***23 419***	***5 296 384***	***4 655 412***
STOCKS ET EN-COURS	**2 892 343**		**2 892 343**	**2 676 423**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	9 109		9 109	9 155
MARCHANDISES	2 883 233		2 883 233	2 667 267
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**720 163**	**23 419**	**696 744**	**684 125**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	206 110	16 168	189 942	191 403
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	514 052	7 250	506 802	492 721
CREANCES DIVERSES (3)	**125 055**		**125 055**	**276 413**
DISPONIBILITES	**1 517 946**		**1 517 946**	**973 178**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**64 295**		**64 295**	**45 272**
TOTAL GENERAL	**21 366 207**	**8 629 989**	**12 736 218**	**12 629 894**

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	***1 363 209***	***615 620***
CAPITAL	**40 000**	**40 000**
RESERVES	**440 620**	**4 000**
RESERVE LEGALE	4 000	4 000
AUTRES RESERVES	436 620	
REPORT A NOUVEAU		**(247 108)**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**882 589**	**818 728**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*1 363 209*	*615 620*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	***67 448***	***47 079***
PROVISIONS POUR RISQUES	**67 448**	**47 079**
DETTES (1)	***11 305 560***	***11 967 194***
DETTES FINANCIERES (2)	**7 601 786**	**8 268 677**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	7 342 043	8 260 605
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	259 743	8 072
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	**656**	**458**
DETTES D'EXPLOITATION	**3 701 103**	**3 515 328**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 549 585	2 480 165
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 111 759	970 853
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	39 758	64 309
DETTES DIVERSES	**2 013**	**182 730**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		149 100
AUTRES DETTES DIVERSES	2 013	33 630
TOTAL GENERAL	**12 736 218**	**12 629 894**

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

(1) Dont à plus d'un an	4 475 980	4 960 178
Dont à moins d'un an	6 829 580	7 007 016
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 001 701	2 061 844

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**32 511 647**	**30 242 982**
VENTES DE MARCHANDISES	31 842 002	29 724 842
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	19 903	4 627
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	495 631	371 687
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*32 357 537*	*30 101 157*
REPRISES SUR PROVISIONS	23 931	25 736
TRANSFERTS DE CHARGES	47 620	41 608
AUTRES PRODUITS	82 557	74 480
CHARGES D'EXPLOITATION	**30 987 343**	**29 218 349**
ACHATS DE MARCHANDISES	24 685 596	22 688 116
VARIATION DES STOCKS	(215 966)	70 624
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	63 256	54 570
VARIATION DES STOCKS	46	(4 166)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 265 333	2 056 784
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	524 852	553 236
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 251 074	2 402 179
CHARGES SOCIALES	627 272	638 772
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	736 166	713 823
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	16 168	31 182
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	20 369	
AUTRES CHARGES	13 174	13 226
RESULTAT D'EXPLOITATION	***1 524 303***	***1 024 633***
PRODUITS FINANCIERS	**5 420**	**5 417**
PARTICIPATIONS	5 368	2 211
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	52	3 205
CHARGES FINANCIERES	**230 699**	**212 271**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	230 699	212 271
RESULTAT FINANCIER	***(225 278)***	***(206 854)***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***1 299 024***	***817 778***

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**25 192**	
SUR OPERATIONS DE GESTION	25 192	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**15 883**	**2 350**
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 883	2 350
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***9 309***	***(2 350)***
PARTICIPATION DES SALARIES	252 329	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	173 416	(3 300)
Total des produits	*32 542 260*	*30 248 400*
Total des charges	*31 659 671*	*29 429 671*
BENEFICE NET COMPTABLE	***882 589***	***818 728***

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		3 110
Charges financières concernant les entreprises liées	280	

Documents soumis au contrôle
d'un commissaire aux comptes

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 36 mois.
Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.
Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.
En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	15 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	15 à 30 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.
L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Documents soumis au contrôle
d'un commissaire aux comptes

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 500 actions de 16 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	107 637			107 637
Immobilisations corporelles	15 194 232	180 603	94 209	15 280 627
Immobilisations financières - titres	569 101	2 465		571 566
Immobilisations financières - créances	68 124	18 450		86 573
	15 939 095	201 518	94 209	16 046 404

Amortissements		DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles		65 015			65 015
Immobilisations corporelles		7 899 598	736 166	94 209	8 541 556
		7 964 613	736 166 (*)	94 209	8 606 570
(*) Dont dotation :	. linéaire		674 522		
	. dégressive		61 644		
	. exceptionnelle				

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

Provisions et dépréciations		DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges (1)		47 079	20 369		67 448
Dépréciations de l'actif immobilisé					
Dépréciations de l'actif circulant		31 182	16 168	23 931	23 419
		78 261	36 537 (*)	23 931 (*)	90 867
(*) Dont :	. exploitation		36 537	23 931	
	. financier				
	. exceptionnel				

(1) Le montant des provisions pour risques et charges correspond à :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 47 079 €. Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes. Le délai d'appel de 60 jours n'étant pas encore expiré à la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges a été maintenue.

- Une provision pour charge des droits à réduction sur ventes octroyés aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 20 369 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	86 573		86 573
Créances d'exploitation	720 164	720 164	
Créances diverses	125 055	125 055	
Charges constatées d'avance	64 295	64 295	
	996 087	909 514	86 573

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 017 835	2 017 835		
Emprunts bancaires (1)	5 324 208	856 301	3 285 704	1 182 204
Emprunts & dettes financières divers (2)	259 743	251 670		8 073
Avances, acompte reçus sur commandes	657	657		
Dettes d'exploitation	3 701 103	3 701 103		
Dettes diverses	2 014	2 014		
Produits constatés d'avance				
	11 305 561	6 829 581	3 285 704	1 190 276

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires*	*16 134*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	394 876
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 213 838
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	251 670

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Documents soumis au contrôle
d'un commissaire aux comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Hypermarché	21 960 505	20 830 052
- Carburants	7 251 559	6 241 876
- Magasin de bricolage	3 145 474	3 029 228
	32 357 537	30 101 157

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.
Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	6
- Employés	75
	88

Documents soumis au contrôle
d'un commissaire aux comptes

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Provision pour risques et charges fonds de carte E.Leclerc suite contrôle fiscal	-	22 858
Réaffectation de charges en immobilisation suite contrôle fiscal	-	2 334
Rappel TVA suite au contrôle fiscal	14 749	-
Pénalités et amendes	1 134	-
	15 883	25 192

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	0
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	252 329

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ASD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	347 691
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	- 67 728
- Economie IS sur utilisation déficit groupe	- 106 547
	173 416

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	3 634
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.50 %)	4 375

Pour mémoire plus-value en sursis d'imposition : La société SAITN ASTIER DISTRIBUTION détient également à son actif des terrains acquis auprès de la société SOPEDIS. Ces deux sociétés faisaient partie du même groupe d'intégration fiscale de la société mère ASD. La plus-value réalisée lors de la cession, d'un montant de 462 k€, a été neutralisée et est en sursis d'imposition.

Pour mémoire, la société SOPEDIS a fait l'objet d'une fusion absorption par la société ASD en date du 7 février 2014.

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque sur ensemble immobilier, nantissement du fonds de commerce).

Documents soumis au contrôle
d'un commissaire aux comptes

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective de commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : faible (cadre et agents de maîtrise) – moyen (employés) ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 204 000 €

Entreprises liées	S.A.S. ASD
Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Emprunts et dettes financières divers	251 670
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	280

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.